



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délais moyens pour obtenir un examen IRM

Question écrite n° 33227

Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les délais moyens constatés pour obtenir un accès à un examen IRM. Selon une étude menée par le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) en 2017, ce délai moyen était alors estimé à 34 jours, soit près de 20 jours de plus que les objectifs fixés par le plan Cancer (2014-2019). La corrélation établie entre taux d'équipement et délais reste statistiquement significative, même si des progrès en matière d'équipements ont pu être établis. Selon les conclusions de cette étude, le délai observé demeure à un niveau élevé, le rythme des installations ne permettant toujours pas de réduire nettement cet indicateur de qualité de soins au niveau national. Au-delà de ces chiffres nationaux, une réelle hétérogénéité subsiste entre les régions, avec des situations très tendues, comme en région Centre, Limousin ou Pays de la Loire. Considérant l'augmentation des besoins qui se poursuit et la nécessité absolue d'améliorer significativement l'accès aux examens recommandés, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend adopter pour renforcer le taux d'équipement en appareils d'imagerie médicale sur l'ensemble du territoire mais aussi pour déployer une démographie médicale à même d'accompagner cette offre de soins.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33227

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7224

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)